



Comment remédier aux problèmes de trésorerie des entreprises du bâtiment ?

La trésorerie est l'argent dont une entreprise dispose en caisse ou sur ses comptes bancaires pour faire face à ses dépenses courantes : achats de fournitures, paiement des charges, etc...

D'une façon générale, on parle de "difficultés de trésorerie" lorsque l'on constate des décalages entre les entrées et les sorties d'argent, et que ces décalages n'ont pas été anticipés et financés par des ressources appropriées.

Les conditions de trésorerie des entreprises du BTP

Le secteur du bâtiment connaît aujourd'hui des conditions de trésorerie particulièrement difficiles. Outre la conjoncture dégradée, cette situation trouve son explication dans une évolution dissymétrique des délais de paiement : depuis la loi de modernisation de l'économie, qui a écourté leurs règlements fournisseurs, les entreprises du secteur n'ont pu en échange bénéficier d'une baisse de leurs délais clients. Cela contribue à accentuer les tensions de trésorerie.

Quelles solutions peut on apporter ?

Ainsi pour surmonter les difficultés de la trésorerie des entreprises de la filière bâtiment, il existe des mesures techniques, susceptibles de lever ces obstacles et pouvant très rapidement être mises en œuvre. Ainsi le gouvernement doit s'impliquer d'avantage dans la régulation des délais de paiement et la gestion de la trésorerie des entreprises au sein de la filière bâtiment. Il pourrait par conséquent utiliser la voie des ordonnances, procédure adaptée à la situation d'urgence que connaît le secteur.

De plus il va falloir faciliter la gestion de la trésorerie des entreprises du bâtiment par une adaptation de la législation.

Ainsi pour trouver des solutions opérationnelles à ces différentes difficultés, telles que celles qui

s'expliquent par la sous-activité, des prix trop bas, des marges basses voire négatives, des décalages de chantier et la frilosité des banques, une concertation a été engagée avec les structures d'appui et l'ensemble de la profession de BTP ce qui a permis au gouvernement de proposer des modifications législatives et réglementaires des règles relatives aux délais de paiement dans le secteur et ce dans le cadre des marchés publics.

Pour les marchés de travaux privés, les textes seront également adaptés. D'autres mesures sont à prendre dans ce cas, telles que la mise en place d'un délai-plafond de 45 jours net à compter de l'émission de la facture récapitulative pour rétablir l'équilibre et éviter les décalages de trésorerie. Une autre disposition envisageable à prendre, celle visant à rendre les projets de construction plus rapides.

En résumé :

Ainsi pour sauver les acteurs professionnels de ce secteur et prévenir la mauvaise gestion de la trésorerie des entreprises de BTP, il faut une trésorerie positive en permanence, ce qui implique d'être réglée par les clients avant de payer les fournisseurs.